



**COMMUNE DU BAR-SUR-LOUP
DELIBERATION 2016-13**

Nombre de Conseillers

Séance du 31 mars 2016

En Exercice	<input type="text" value="23"/>	Votants	<input type="text" value="21"/>
Présents	<input type="text" value="18"/>	Absents	<input type="text" value="5"/>

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 31 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 29 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Bénito ROMERA-AMIL, Yves FALCHETTI, Michèle SEGUIN, James BASSON, Monique REVEL, Serge LECLERC, Jean-Claude TAUVEL, Sébastien PHILIPPE,

Etaient absents et représentés :

Madame Nicole MAMONTI, représentée par Madame Armelle GALLAGHER
Madame Marie-Hélène JUPPEAUX représentée par Madame Christine SYLVESTRE
Madame Shan ROSE, représentée par Monsieur James BASSON

Etaient Absentes :

Madame Josiane EUZIERE
Madame Aurélie CURTI
Madame Lise GRANT est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2016-13 : Convocation en urgence du Conseil Municipal

Vu Le Code Général des Collectivités Locales,

Considérant que le Conseil Municipal doit être convoqué dans les 3 jours francs le précédent dans les villes de moins de 3500 habitants,

Considérant que ce délai n'a pas été respecté concernant 3 conseillers municipaux qui suite à une erreur matérielle n'ont pas reçu l'ordre du jour avant le 29 mars 2016,

Considérant que le maire peut en cas d'urgence convoquer le conseil Municipal moins d'un jour franc avant celui-ci en cas d'urgence

Et Considérant le caractère urgent du Conseil municipal de ce jour, celui-ci devant légalement se prononcer sur les budgets de la Commune et de l'Eau et Assainissement avant le 1^{er} avril 2016,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider la tenue régulière ce dernier en vertu de son caractère urgent et malgré l'erreur matérielle survenue lors de la convocation,

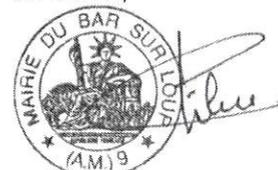
**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 29 mars 2016
- ✓ L'affichage en date du 29 mars 2016
- ✓ La transmission en 4 avril 2016
- Préfecture en date du
- ✓ La publication en date du 4 avril 2016

Le Maire,



Richard RIBERO



DELIBERATION 2016-14 COMMUNE DU BAR-SUR-LOUP

Nombre de Conseillers

Séance du 31 mars 2016

En Exercice	23	Votants	21
Présents	18	Absents	5

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 31 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 29 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Bénito ROMERA-AMIL, Yves FALCHETTI, Michèle SEGUIN, James BASSON, Monique REVEL, Serge LECLERC, Jean-Claude TAUVEL, Sébastien PHILIPPE

Etaient absents et représentés :

Madame Nicole MAMONTI, représentée par Madame Armelle GALLAGHER
Madame Marie-Hélène JUPPEAUX représentée par Madame Christine Sylvestre
Madame Shan ROSE, représentée par Monsieur James BASSON

Etaient Absentes :

Madame Josiane EUZIERE
Madame Aurélie CURTI

Madame Lise GRANT est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°D2016-14: attribution des subventions aux associations 2016

Mr CAU Propose au conseil d'approuver le tableau suivant d'attribution des subventions aux associations pour l'année 2016 :

VOIR TABLEAU PAGES SUIVANTES

Les votes ont été effectués ligne par ligne, et les résultats inscrits dans la dernière colonne de ce tableau.

Les Associations n'ayant pas proposé de dossier, ou pour lesquelles aucune subvention n'a été attribuée ne font pas l'objet d'un vote.

AR PREFECTURE

006-210600102-20160331-2016_14-DE
Reçu le 04/04/2016

	ASSOCIATION S	SUBV de FONCT 2014 versées	SUBV de FONCT 2015 versées	SUBV de fonctionnement 2016 demandées	SUBV de investisst 2016 demandées	SUBV exceptio 2016demandées	total proposé par les élus et nombre de voix
1	AEROMODELE CLUB	600	-	600	-	-	0
2	AMICALE CYCLISTE DU BAR SUR LOUP	800	-	800	-	-	800 Adopté à L'unanimité
4	AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 800	-	1 000	-	-	1000 Adopté à l'unanimité
5	ANIMA'CŒUR	700	700	800	-	-	700 Adopté à l'unanimité
6	ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	2 000	2 500	2 500	-	2 000	4500 Adopté à l'unanimité
7	ATHLETIC PHILIPPIDES	500	500	1 500	-	-	700 Adopté par 18 voix pour et 3 abstentions
9	CANSA BASKET	800	-	1 200	-	-	0
10	Sang pour sang	500	400	400	-	-	400 Adopté à l'unanimité
	ASSOCIATION S	SUBV de FONCT 2014 versées	SUBV de FONCT 2015 versées	SUBV de fonctionnement 2016 demandées	SUBV de investisst 2016 demandées	SUBV exceptio 2016demandées	total proposé par les élus

AR PREFECTURE

006-210600102-20160331-2016_14-DE
Regu le 04/04/2016

11	CERCLE BOULISTE BAROIS	-	500	???	-	-	0
12	CLUB INTER AGE AUBARNENCS	3 000	3 000	3 000	-	-	3000 Adopté à l'unanimité
13	DELTA CLUB	1 500	1 500	1 500	-	-	500 Adopté à l'unanimité
15	HAND BALL DES COLLINES (interco)	800	800	800	-	-	800 Adopté à l'unanimité
16	JUDO CLUB DU BAR SUR LOUP	4 500	6 000	6 000	-	-	4500 Adopté par 18 voix pour et 3 abstentions
17	L'ATELIER DU LOUP	1 000	1 000	800	-	-	0 Adopté par 17 voix pour, 1 contre et 3 abstentions
18	le festin barois	15 000	15 000	18 000	-	-	16000 Adopté par 17 voix pour et 3 abstentions
19	LE SOUVENIR FRANCAIS	550		550	-	-	550 Adopté à l'unanimité
20	LOU CADEU	500	2 000	2 000	-	-	1500 Adopté à l'unanimité
21	PING PASSION (interco)	1 000	1 300	1 000	560		1000 Adopté à l'unanimité
	ASSOCIATIONS	SUBV de FONCT 2014 versées	SUBV de FONCT 2015 versées	SUBV de fonctionnement 2016 demandées	SUBV de investissements 2016 demandées	SUBV exceptions 2016 demandées	total proposé par les élus

AR PREFECTURE

006-210600102-20160331-2016_14-DE
Reçu le 04/04/2016

22	UNION DES ANCIENS COMBATTANTS	1 100	300	400	-	-	400 Adopté à l'unanimité
23	VTT CLUB DU BAR SUR LOUP	1 500	0	4 000	-	-	1500 Adopté par 17 voix pour et 4 abstentions
24	WOU WEI (Taï Chi Chuan)	500	-	500	-		0
25	AMIS DE LA GAULE	250	500	500	-		500 Adopté à l'unanimité
27	parents eleves college rouret	-	-	1 000			0
28	SUSPENDE	-	-	1 000			500 Adopté par 18 voix pour et 3 abstentions
29	CDJ FOOT	-	-	3 000			1000 Adopté par 20 voix pour et 1 abstention
30	JARDINS DE LA FERRGE	1 500	-	3 000	835		1000 Adopté par 17 voix pour et 4 contre
31	ADAPEI	300	300	300			0
32	PETITS LOUPS DU BAROIS	-	-	2 000			0

AR PREFECTURE

006-210600102-20160331-2016_14-DE
Reçu le 04/04/2016

Fait et délibéré selon les ~~voir inscrites au tableau pour chaque association~~, les jours, mois et an ci-dessus
suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 29 mars 2016
- ✓ L'affichage en date du 29 mars 2016
- ✓ La transmission en Préfecture en date du 4 avril 2016
- ✓ La publication en date du 4 avril 2016

Le Maire,



Richard RIBERO



Nombre de Conseillers

Séance du 31 mars 2016

En Exercice	23	Votants	20
Présents	18	Absents	5

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 31 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 29 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Bénito ROMERA-AMIL, Yves FALCHETTI, Michèle SEGUIN, James BASSON, Monique REVEL, Serge LECLERC, Jean-Claude TAUVEL, Sébastien PHILIPPE,

Etaient absents et représentés :

Madame Nicole MAMONTI, représentée par Madame Armelle GALLAGHER
Madame Marie-Hélène JUPPEAUX représentée par Madame Christine Sylvestre
Madame Shan ROSE, représentée par Monsieur James BASSON

Etaient Absentes :

Madame Josiane EUZIERE
Madame Aurélie CURTI

Madame Lise GRANT est nommée secrétaire de séance.

Délibération n° D2016-15

FINANCES LOCALES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP

✓ **Budget principal**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi

Fonctionnement

Dépenses 2015	3 528 829.12 €
Recettes 2015	4 095 221.35 €
Résultat de l'exercice 2015	566 392.23 €
Résultat reporté 2014	1 426 548.78 €

Résultat de clôture 1 992 941.01 €

Investissement

Dépenses 2015	1 254 270.55 €
Recettes 2015	407 027.61 €

Résultat de l'exercice 2015 - 847 242.94 €
 Résultat reporté 2014 1 710 076.86 €

Résultat de clôture 862 833.92 €

Restes à réaliser 2015 992 750.14 €

✓ Budget Eau et Assainissement :

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe 2015 qui s'établit ainsi

Fonctionnement

Dépenses 2015	219 986.96 €
Recettes 2015	233 333.68 €
Résultat de l'exercice 2015	13 346.72 €
Résultat reporté 2014	59 713.12 €
Résultat de clôture 2015	73 059.84 €

Investissement

Dépenses 2015	206 179.50 €
Recettes 2015	212 456.33 €
Résultat de l'exercice 2015	6 276.83 €
Résultat reporté 2014	219 996.32 €
Résultat de clôture 2015	226 273.15 €

Restes à réaliser 2015 26 399.43 €

Par 4 abstentions, et 17 voix pour, le Maire s'étant absenté lors des débats, la délibération est approuvée

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
 suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte
tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 29 mars 2016
- ✓ L'affichage en date du 29 mars 2016
- ✓ La transmission en Préfecture en date du 4 avril 2016
- ✓ La publication en date du 4 avril 2016

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ALPES MARITIMES



DELIBERATION 2016-16
COMMUNE DU BAR-SUR-LOUP

SEANCE DU 31 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN	23	VOTANTS	21
EXERCICE			
PRESENTS	18	ABSENTS	5

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE 31 MARS A 20H30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, CONVOQUE LE 29 MARS 2016, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SEANCES SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE, RICHARD RIBERO.

ETAIENT PRESENTS : MESDAMES ET MESSIEURS CHRISTINE SYLVESTRE, WILLY GALVAIRE, LISE GRANT, PASCAL BERNHARD, ARMELLE GALLAGHER, ANTOINE CAU, JACQUELINE RUAS, JEAN-PIERRE BENOIT, PATRICE DALBERA, BENITO ROMERA-AMIL, YVES FALCHETTI, MICHELE SEGUIN, JAMES BASSON, MONIQUE REVEL, SERGE LECLERC, JEAN-CLAUDE TAUVEL, SEBASTIEN PHILIPPE,

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

MADAME NICOLE MAMONTI, REPRESENTEE PAR MADAME ARMELLE GALLAGHER
MADAME MARIE-HELENE JUPPEAUX REPRESENTEE PAR MADAME CHRISTINE SYLVESTRE
MADAME SHAN ROSE, REPRESENTEE PAR MONSIEUR JAMES BASSON

ETAIENT ABSENTES

MADAME JOSIANE EUZIERE
MADAME AURELIE CURTI

MADAME LISE GRANT EST NOMMEE SECRETAIRE DE SEANCE.

DELIBERATION N° 2016-16

FINANCES LOCALES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur GALVAIRE expose,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Madame la Trésorière Principale a établi pour l'année 2015 le compte de gestion suivant :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Réalisations	212 456.33€	233 333.68 €	445 790.01 €
Dépenses	Réalisations	206 179.50 €	219 986.96 €	426 166.46 €
Résultats propres de l'exercice		6 276.83 €	13 346.72 €	19 623.55 €
Résultats reportés exercice précédent		219 996.32 €	59 713.12€	279 709.44 €
Résultats de clôture		226 273.15 €	73 059.84 €	299 332.99 €

Considérant l'identité des valeurs des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif pour l'année 2015,

Par 17 voix pour et 4 abstentions, cette délibération est adoptée

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire
compte tenu de :

- ✓ La date de 29 mars 2016
convocation le :
- ✓ L'affichage en date du 29 mars 2016
- ✓ La transmission en 4 avril 2016
Préfecture en date du
- ✓ La publication en date 4 avril 2016
du

Le Maire,



Richard RIBERO



**DELIBERATION 2016-17
COMMUNE DU BAR-SUR-LOUP**

SEANCE DU 31 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN	23	VOTANTS	21
EXERCICE			
PRESENTS	18	ABSENTS	5

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE 31 MARS A 20H30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, CONVOQUE LE 29 MARS 2016, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SEANCES SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE, RICHARD RIBERO.

ETAIENT PRESENTS : MESDAMES ET MESSIEURS CHRISTINE SYLVESTRE, WILLY GALVAIRE, LISE GRANT, PASCAL BERNHARD, ARMELLE GALLAGHER, ANTOINE CAU, JACQUELINE RUAS, JEAN-PIERRE BENOIT, PATRICE DALBERA, BENITO ROMERA-AMIL, YVES FALCHETTI, MICHELE SEGUIN, JAMES BASSON, MONIQUE REVEL, SERGE LECLERC, JEAN-CLAUDE TAUVEL, SEBASTIEN PHILIPPE,

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

MADAME NICOLE MAMONTI, REPRESENTEE PAR MADAME ARMELLE GALLAGHER
MADAME MARIE-HELENE JUPPEAUX REPRESENTEE PAR MADAME CHRISTINE SYLVESTRE
MADAME SHAN ROSE, REPRESENTEE PAR MONSIEUR JAMES BASSON

ETAIENT ABSENTES

MADAME JOSIANE EUZIERE
MADAME AURELIE CURTI

MADAME LISE GRANT EST NOMMEE SECRETAIRE DE SEANCE.

DELIBERATION N° D2016-17

FINANCES PUBLIQUES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET GENERAL

Monsieur GALVAIRE expose,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales
- Vu le Code des Communes

expose,

Madame la Trésorière Principale a établi pour l'année 2015 le compte de gestion suivant :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Réalisations	407 027.61€	4 095 221.35€	4 502 248.96€
Dépenses	Réalisations	1 254 270.55€	3 528 829.12€	4 783 099.67€
Résultats propres de l'exercice		- 847 242.94€	566 392.23€	- 280 850.71 €
Résultats reportés exercice précédent		1 710 076.86 €	1 426 548.78 €	3 136 625.64€
Résultats de clôture		862 833.92€	1 992 941.01€	2 855 774.93€

Considérant l'identité des valeurs des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif pour l'année 2015,

Par 17 voix pour et 4 abstentions, cette délibération est adoptée

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte
tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 29 mars 2016
- ✓ L'affichage en date du : 29 mars 2016
- ✓ La transmission en Préfecture en date du : 4 avril 2016
- ✓ La publication en date du : 4 avril 2016

Le Maire,



Richard RIBERO



DELIBERATION 2016-18 COMMUNE DU BAR-SUR-LOUP

Nombre de Conseillers

Séance du 31 mars 2016

En Exercice	23	Votants	21
Présents	18	Absents	5

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 31 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 29 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Bénito ROMERA-AMIL, Yves FALCHETTI, Michèle SEGUIN, James BASSON, Monique REVEL, Serge LECLERC, Jean-Claude TAUVEL, Sébastien PHILIPPE,

Etaient absents et représentés :

Madame Nicole MAMONTI, représentée par Madame Armelle GALLAGHER
Madame Marie-Hélène JUPPEAUX représentée par Madame Christine Sylvestre
Madame Shan ROSE, représentée par Monsieur James BASSON

Etaient Absentes :

Madame Josiane EUZIERE
Madame Aurélie CURTI

Madame Lise GRANT est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D2016-18

FINANCES LOCALES : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2015 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE

Monsieur GALVAIRE expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles R.2311-11 A et R. 2311-12
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 annexée à l'arrêté interministériel du 4 décembre 1997,
Vu les comptes administratifs de l'exercice 2015 du budget principal et du budget annexe de la Commune du Bar sur Loup approuvés par les délibérations précédentes,
Considérant que l'excédent constaté à ces comptes administratifs s'établit ainsi qu'il suit :

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT
Excédent antérieur reporté	1 426 548.78 €	59 713.12 €
Résultat propre de l'exercice	566 392.23 €	13 346.72 €
Résultat cumulé au 31 décembre	1 992 941.01 €	73 059.84 €

AR PREFECTURE

006-210600102-20160331-2016_16-DE
Regu le 04/04/2016

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- - AFFECTE les résultats 2015 pour le budget principal et le budget annexe pour l'année 2016 comme suit :

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT
Report de l'excédent en section de fonctionnement R002	1 863 024.79 €	73 059.84 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	129 916.22 €	0 €

Par 4 abstentions et 17 voix pour, le Conseil Municipal adopte cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 29 mars 2016
- ✓ L'affichage en date du : 29 mars 2016
- ✓ La transmission en Préfecture en date du : 4 avril 2016
- ✓ La publication en date du : 4 avril 2016

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLICQUE
FRANCAISEDEPARTEMENT
Alpes MaritimesDELIBERATION 2016-19
COMMUNE DU BAR-SUR-LOUP

Nombre de Conseillers

Séance du 31 mars 2016

En Exercice	23	Votants	21
Présents	18	Absents	5

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 31 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 29 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Bénito ROMERA-AMIL, Yves FALCHETTI, Michèle SEGUIN, James BASSON, Monique REVEL, Serge LECLERC, Jean-Claude TAUVEL, Sébastien PHILIPPE,

Etaient absents et représentés :

Madame Nicole MAMONTI, représentée par Madame Armelle GALLAGHER
Madame Marie-Hélène JUPPEAUX représentée par Madame Christine Sylvestre
Madame Shan ROSE, représentée par Monsieur James BASSON

Etaient Absentes :

Madame Josiane EUZIERE
Madame Aurélie CURTI

Madame Lise GRANT est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION 2016-19 : approbation des taux de taxes locales 2016

Monsieur GALVAIRE expose,

Je vous demande d'approuver le maintien des taux des taxes, qui ont permis l'élaboration de ce budget 2016 :

Nature des taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2016*	Taux votés pour 2015
Taxe d'habitation	5 288 000 €	9.74 %

AR PREFECTURE

006-210600102-20160331-2016_19-DE
Regu le 04/04/2016

Foncier bâti	8 108 000 €	5.67 %
Foncier non bâti	34 300 €	26.14 %

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

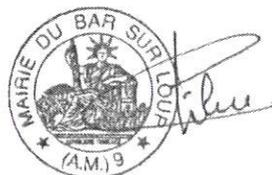
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte
tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 29 mars 2016
- ✓ L'affichage en date du : 29 mars 2016
- ✓ La transmission en Préfecture en date du : 4 avril 2016
- ✓ La publication en date du : 4 avril 2016

Le Maire,



Richard RIBERO



**DELIBERATION 2016-20
COMMUNE DU BAR-SUR-LOUP**

Nombre de Conseillers

Séance du 31 mars 2016

En Exercice	23	Votants	21
Présents	18	Absents	5

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 31 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 29 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Bénito ROMERA-AMIL, Yves FALCHETTI, Michèle SEGUIN, James BASSON, Monique REVEL, Serge LECLERC, Jean-Claude TAUVEL, Sébastien PHILIPPE,

Etaient absents et représentés :

Madame Nicole MAMONTI, représentée par Madame Armelle GALLAGHER
Madame Marie-Hélène JUPPEAUX représentée par Madame Christine Sylvestre
Madame Shan ROSE, représentée par Monsieur James BASSON

Etaient Absentes

Madame Josiane EUZIERE
Madame Aurélie CURTI

Madame Lise GRANT est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2016-20

**FINANCES PUBLIQUES :VOTE DU BUDGET 2016 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DE LA
COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1

- Vu les projets de budget primitif principal et du budget annexe Eau et Assainissement présentés par Monsieur le Maire de la Commune du Bar sur Loup pour l'exercice 2016; qui s'équilibrent ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 424 070.79 €	300 701.43 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 353 537.01 €	415 449.33 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 424 070.79 €	300 701.43 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 353 537.01 €	415 449.33 €

- Compte tenu de la nécessité d'effectuer des travaux pour le réseau Eau et Assainissement ;

- Compte tenu que les seules ressources du budget eau et assainissement, même s'il devait inclure une augmentation significative du prix de l'eau, ne permettent pas l'autofinancement de ces dépenses, le budget communal doit à titre exceptionnel allouer une somme de 50.000 € afin de compléter le financement de ces projets.

Je vous demande donc d'adopter le budget primitif principal et le budget annexe de l'Eau et Assainissement de l'exercice 2016 de la Commune du Bar sur loup et de voter les crédits qui y sont inscrits, et qui tiennent compte de ce transfert de 50 000 euros du budget de la commune à celui de l'Eau et Assainissement ;

- au niveau du chapitre, pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement ;

Par 17 voix pour et 4 abstentions, cette délibération est adoptée

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

**Certifié exécutoire compte
tenu de :**

- ✓ La date de 29 mars 2016
convocation le :
- ✓ L'affichage en date du 29 mars 2016
- ✓ La transmission en 4 avril 2016
Préfecture en date du
- ✓ La publication en date 4 avril 2016
du

Le Maire,



Richard RIBERO



Nombre de Conseillers

Séance du 31 mars 2016

En Exercice	23	Votants	21
Présents	18	Absents	5

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 31 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 29 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Bénito ROMERA-AMIL, Yves FALCHETTI, Michèle SEGUIN, James BASSON, Monique REVEL, Serge LECLERC, Jean-Claude TAUVEL, Sébastien PHILIPPE,

Etaient absents et représentés :

Madame Nicole MAMONTI, représentée par Madame Armelle GALLAGHER
Madame Marie-Hélène JUPPEAUX représentée par Madame Christine Sylvestre
Madame Shan ROSE, représentée par Monsieur James BASSON

Etaient Absentes :

Madame Josiane EUZIERE
Madame Aurélie CURTI

Madame Lise GRANT est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°D2016-21

Déclassement d'une partie de la carraire n°30

Madame Lise Grant expose,

M et Mme Parachini domiciliés 304 chemin de Sainte Anne au Bar sur Loup, propriétaires des parcelles cadastrées C519 et C520, souhaitent acquérir une partie de la carraire n°30, référencée dans le statut juridique de voirie du 10 décembre 1993.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2131-2,

Vu la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 article 62 II (Journal officiel du 10 décembre 2004) modifiant l'article L141-3 du code de la voirie routière qui prévoit désormais que la procédure de classement ou de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquêtes publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant la typologie particulière de la carraire n°30, connue également comme la fin du chemin du Terray, qui est une voie sans issue à l'ouest du chemin de Sainte Anne ;

Considérant la modification de la nature juridique des carraires depuis un arrêt de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence en date du 23 avril 1996, spécifiant que celles-ci sont des servitudes d'utilité publique au profit de l'usage spécifique des transhumances ;

Considérant que la commune du Bar-sur-Loup a abandonné l'usage des transhumances, la carraire n°30 ayant disparue de fait ;

Considérant que la commune a autorisé en 2013 les époux Parachini à occuper le chemin aux droits de sa propriété et d'y installer notamment un portail, cette partie du chemin étant désaffecté de fait ;

Considérant la demande des époux Parachini de régulariser cette occupation et de mettre en vente leur propriété ;

Considérant que la partie concernée du chemin n'est pas affectée à la circulation générale, et n'a pas pour fonction de desservir ou d'assurer la circulation ;

Considérant que la commune a demandé une évaluation du terrain en question au service des Domaines ;

Il est demandé au Conseil municipal

- de constater dans un premier temps la disparition de la servitude d'utilité publique carraire n°30, suite à l'abandon de l'usage des transhumances par la commune
- de constater la désaffectation du domaine public de la partie de la carraire n°30 (environ 250m²) occupée par les propriétaires des parcelles C519 et C520
- d'approuver son déclassement du domaine public pour le faire entrer dans le domaine privé communal, comme prévu à l'article L141-3 du Code de la voirie routière
- d'approuver la cession de cette partie à déterminer après intervention d'un géomètre expert

Par 20 voix pour et 1 abstention, cette délibération est adoptée

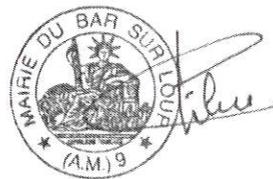
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte
tenu de :

- | | |
|--|--------------|
| ✓ La date de convocation le : | 29 mars 2016 |
| ✓ L'affichage en date du | 29 mars 2016 |
| ✓ La transmission en Préfecture en date du | 4 avril 2016 |
| ✓ La publication en date du | 4 avril 2016 |

Le Maire,



Richard RIBERO



**DELIBERATION 2016-22
COMMUNE DU BAR-SUR-LOUP**

Nombre de Conseillers

Séance du 31 mars 2016

En Exercice	23	Votants	21
Présents	18	Absents	5

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 31 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 29 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Bénito ROMERA-AMIL, Yves FALCHETTI, Michèle SEGUIN, James BASSON, Monique REVEL, Serge LECLERC, Jean-Claude TAUVEL, Sébastien PHILIPPE,

Etaient absents et représentés :

Madame Nicole MAMONTI, représentée par Madame Armelle GALLAGHER
Madame Marie-Hélène JUPPEAUX représentée par Madame Christine Sylvestre
Madame Shan ROSE, représentée par Monsieur James BASSON

Etaient Absentes

Madame Josiane EUZIERE
Madame Aurélie CURTI

Madame Lise GRANT est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°D2016-22

Subvention : Aide à l'organisation des copropriétés

Madame Lise Grant expose

Par délibération n°D2011-88 en date du 24 novembre 2011, le Conseil Municipal avait décidé d'instaurer une subvention aux copropriétés pour la réalisation des états descriptifs de division à hauteur de 25% du montant de la facture du géomètre dans la limite de 1 euro 50 du mètre carré. Cette subvention avait été instaurée pour une durée de deux ans dans la limite d'une enveloppe de 20 000 euros.

Considérant la nécessité de prolonger cette aide jusqu'à l'apurement de l'enveloppe fixée initialement, compte tenu de la difficulté pour les copropriétés du village de se constituer dans le délai initial de deux ans, et de supprimer la limite de 1 euro 50 du mètre carré.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Entériner le prolongement du versement de cette subvention aux copropriétés pour la réalisation des états descriptifs de division à hauteur de 25% du montant de la facture du géomètre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Entérine le prolongement de la subvention instaurée par la délibération n°2011-88, et ce jusqu'à l'apurement de l'enveloppe fixée initialement, à savoir 20 000 euros.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte
tenu de :

- ✓ La date de 29 mars 2016
convocation le :
- ✓ L'affichage en date 29 mars 2016
du
- ✓ La transmission en 4 avril 2016
Préfecture en date
du
- ✓ La publication en 4 avril 2016
date du

Le Maire,



Richard RIBERO



**DELIBERATION 2016-23
COMMUNE DU BAR-SUR-LOUP**

Séance du 31 mars 2016

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	21
Présents	18	Absents	5

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 31 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 29 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Bénito ROMERA-AMIL, Yves FALCHETTI, Michèle SEGUIN, James BASSON, Monique REVEL, Serge LECLERC, Jean-Claude TAUVEL, Sébastien PHILIPPE,

Etaient absents et représentés :

Madame Nicole MAMONTI, représentée par Madame Armelle GALLAGHER

Madame Marie-Hélène JUPPEAUX représentée par Madame Christine Sylvestre

Madame Shan ROSE, représentée par Monsieur James BASSON

Etaient Absentes :

Madame Josiane EUZIERE

Madame Aurélie CURTI

Madame Lise GRANT est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°D2016-23

Attribution d'une subvention – Aide à l'organisation des copropriétés

Madame Lise Grant expose,

Vue la délibération n°D2011-88 en date du 24 novembre 2011 par laquelle il est avait été décidé d'instaurer une subvention aux copropriétés pour la réalisation des états descriptifs de division à hauteur de 25% du montant de la facture du géomètre, dans la limite de 1 euro 50 du mètre carré.

Vue la délibération n°2016-.... prise ce jour par laquelle il est décidé de prolonger le versement de cette subvention jusqu'à apurement de l'enveloppe fixée initialement, et de supprimer la limite de 1 euro 50 du mètre carré.

Vue les dossiers déposés par les copropriétés indiquant respectivement leur frais de géomètre de la façon suivante :

Montant des frais de géomètre	25% de participation
Copropriété La Maison du Four D211, 1 rue du Four	
1440 €	360 €
Copropriété Le Poisson D529, 1 Place de la Tour	
1200 €	300 €
Copropriété Le Baou D197, 11 rue du four	
1320 €	330 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Décide d'attribuer à chaque copropriété le montant de 25% des frais de géomètre indiqué ci-dessus.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

**Certifié exécutoire compte
tenu de :**

- ✓ La date de convocation le : 29 mars 2016
- ✓ L'affichage en date du : 29 mars 2016
- ✓ La transmission en Préfecture en date du : 4 avril 2016
- ✓ La publication en date du : 4 avril 2016

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**DELIBERATION 2016-24
COMMUNE DU BAR-SUR-LOUP**

Nombre de Conseillers

Séance du 31 mars 2016

En Exercice	23	Votants	21
Présents	18	Absents	5

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 31 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 29 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Bénito ROMERA-AMIL, Yves FALCHETTI, Michèle SEGUIN, James BASSON, Monique REVEL, Serge LECLERC, Jean-Claude TAUVEL, Sébastien PHILIPPE,

Etaient absents et représentés :

Madame Nicole MAMONTI, représentée par Madame Armelle GALLAGHER
Madame Marie-Hélène JUPPEAUX représentée par Madame Christine Sylvestre
Madame Shan ROSE, représentée par Monsieur James BASSON

Etaient Absentes :

Madame Josiane EUZIERE
Madame Aurélie CURTI

Madame Lise GRANT est nommée secrétaire de séance.

Délibération D2016-24 – Désignation d'un Conseiller Municipal au Conseil d'Administration du CCAS suite à la démission d'un membre élu

Madame Jacqueline RUAS expose,

- Vues les élections en de mars 2014 et la mise en place du conseil municipal en date du 4 avril 2014,
 - Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 123-6 et R 123-7 et suivants,
 - Vue la démission de son mandat de conseiller municipal d'un membre élu du CCAS le 30 octobre 2015
 - Considérant qu'il faille pourvoir au remplacement de ce membre démissionnaire,
 - Considérant que la proposition de la candidature de Madame le Docteur REVEL a été proposée et son principe accepté lors du conseil municipal du 23 novembre 2015
- Il est proposé au conseil municipal d'entériner par un vote à main levée cette candidature du Docteur REVEL comme membre élu du CCAS.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

AR PREFECTURE

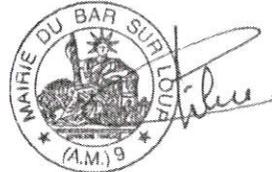
008-210800102-20160331-2016_24-DE
Reçu le 04/04/2016

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte
tenu de :

- ✓ La date de 29 mars 2016
convocation le :
- ✓ L'affichage en date 29 mars 2016
du
- ✓ La transmission en 4 avril 2016
Préfecture en date
du
- ✓ La publication en 4 avril 2016
date du

Le Maire,



Richard RIBERO